

## GESTION DES AUTORISATIONS:

- manifestations (fêtes) dans les salles communales, privées, sur la voie publique
- occupation de la voie publique telle que l'installation d'échoppes, de terrasse, de commerces ambulants,...
- organisation des manifestations, foires, marchés, jumelages,...
- coordination des associations sur le territoire louviérois.

## ATTENTION

Demande d'autorisation au moins 45 jours calendrier avant la date prévue pour une festività prévue sur la voie publique et 30 jours calendrier pour une festività prévue dans un local fermé.

## LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX

En semaine sur RDV au **064/ 277 811** ou [cellule.demandes@lalouviere.be](mailto:cellule.demandes@lalouviere.be)

- raccordement à l'égouttage
- aménagement des trottoirs
- gestion de l'éclairage public
- suivi des demandes citoyennes afférentes aux travaux ayant lieu sur l'entité.

**L'Action de Prévention et de Citoyenneté de la Ville de La Louvière espère que ce guide vous aidera dans la gestion et l'organisation de vos activités citoyennes en tant que Comité de quartier.**

**Nos équipes de quartier restent à votre disposition pour tout soutien éventuel.**



## L'ACTION DE PRÉVENTION ET DE CITOYENNETÉ (APC)

Le service Action de Prévention et de Citoyenneté (APC) de la Ville de La Louvière, c'est une centaine de personnes au service du citoyen louviérois. Ils sont référents, éducateurs, assistants sociaux, gardiens de la paix et animateurs sur le terrain.

**LEURS OBJECTIFS?** Animer la vie des quartiers de l'entité.

Le service organise des activités intergénérationnelles, du soutien scolaire, des stages ainsi que les Centres de vacances. Et, il développe différents projets en collaboration avec plusieurs partenaires, notamment les Comités de quartier.

L'APC est le service référent pour les Comités de quartier en place. Il est également à votre disposition si vous souhaitez créer votre nouveau Comité de quartier. Il peut vous aider à répondre à toutes vos questions pratiques ( Organisation d'une fête de voisins, brocante, opération « nettoyage »,...).

Le service APC est à l'écoute des citoyens. Il répond à leurs demandes et à leurs besoins lorsque ceux-ci sont en lien direct avec la cohésion sociale des quartiers.

### Où se situe l'APC?

Place de la Concorde, 15 à 7100 La Louvière - **064/885 004** (secrétariat)  
[apc@lalouviere.be](mailto:apc@lalouviere.be)

**Vous pouvez également vous abonner à notre Newsletter mensuelle gratuite en laissant vos coordonnées à l'adresse mail ci-contre.**

**VOUS POUVEZ RENCONTRER NOS ÉQUIPES DE QUARTIER AU SEIN DE NOS DIFFÉRENTES MAISONS DE QUARTIER ET ANTENNES CITOYENNES.**

**Voici les adresses:**

- Maison de quartier de Maurage, 17 place de Maurage **064/283 086**
- Maison de quartier de Saint Vaast, 1/1 rue des Briqueteries **064/228 961**
- Maison de quartier de Bois-du-Luc, 3 rue du Nord **064/652 637**
- Maison de quartier d'Houdeng, 25 avenue du Stade **064/775 924**
- Maison de quartier de La Croyère (La Louvière), 27 rue des Résédas
- Antenne citoyenne d'Haine-Saint-Pierre, Grand'Place-Hôtel de Ville
- Antenne citoyenne de Strépy-Bracquegnies, 175 rue J. Wauters

Au sein de l'Administration Communale, différents services sont à la disposition des Comités de quartier.

Retrouvez ces services communaux sur le site internet de la Ville:  
[www.lalouviere.be](http://www.lalouviere.be) mais aussi sur [cellule.demandes@lalouviere.be](mailto:cellule.demandes@lalouviere.be)

Facebook et Twitter

au numéro général: **064/ 277 811** ou à la Cité Administrative  
(place Communale à 7100 La Louvière)

**LE CENTRE D'ACCUEIL ET D'INFORMATIONS**

Du lundi au vendredi de **8h15 à 17h**  
Le samedi de **8h15 à 12h00** (hors juillet et août)

**DÉLIVRANCE:**

- autorisation d'organisation d'événements
- demande d'occupation de la voie publique
- demande d'interdiction de stationner
- demande d'emplacement pour personne à mobilité réduite (PMR)
- demande de réparation et d'abaissement de bordures- problème d'éclairage public, égout bouché ou un problème de voirie.

Ces documents sont également disponibles sur le site de la ville de La Louvière  
[www.lalouviere.be](http://www.lalouviere.be)

**LE DÉPARTEMENT DU CADRE DE VIE**

Lundi de 8h30 à 16h00  
Mardi, Mercredi, jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00  
Vendredi de 8h30 à 12h00  
Principalement sur RDV via le **064/ 277 811**

**CONSEIL EN ÉNERGIE, LOGEMENT, MOBILITÉ, ENVIRONNEMENT ET PLUS PARTICULIÈREMENT:**

- gestion des problèmes d'incivilités environnementales
- mise en place de composts communautaires
- sensibilisation à l'environnement de manière générale (tri et prévention des déchets, gestion de l'eau, qualité de l'air, etc...)
- mise à disposition de matériel pour des «opérations de nettoyage»
- suivi des demandes de dératisation
- stérilisation des chats

[environnement@lalouviere.be](mailto:environnement@lalouviere.be)

Un quartier est labellisé « beLLe viLLe » sur base de 4 critères:  
la propreté, le fleurissement, le bien-être et la dynamique participative.

Information: [belleville@lalouviere.be](mailto:belleville@lalouviere.be)

- délivrance d'occupation d'espaces publics
- gestion des problématiques de stationnement et de circulation
- suivi des demandes d'emplacement PMR (personne à mobilité réduite)
- suivi des demandes de sécurité sur la voie publique
- développement d'une mobilité de sécurité douce
- promotion et formation au vélo

**L'ANIMATION DE LA CITÉ**

En semaine sur RDV au **064/ 277 811**  
ou [animation.cite@lalouviere.be](mailto:animation.cite@lalouviere.be)

